

Original: anglais

RAPPORT DE L'ATELIER INTERNATIONAL SUR L'AMÉLIORATION, L'HARMONISATION ET LA COMPTABILITÉ DES MESURES DE SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE, Y COMPRIS LE SUIVI DES CAPTURES À PARTIR DES NAVIRES DE CAPTURE JUSQU'AUX MARCHÉS

(Barcelone (Espagne), 3-5 juin 2010)

1. Ouverture

1. L'Atelier international sur l'amélioration, l'harmonisation et la compatibilité des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance, y compris le suivi des captures à partir des navires de capture jusqu'aux marchés a été accueilli par le Japon et l'Union européenne, et organisé par le Secrétariat de l'ICCAT.

2. M. Masanori Miyahara (Agence des pêches du Japon) a souhaité la bienvenue au groupe, au nom des hôtes. La réunion rassemblait des participants de 32 Membres et non-Membres coopérants des cinq ORGP thonières (IATTC : Commission interaméricaine du thon tropical, ICCAT : Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, CTOI : Commission des thons de l'Océan Indien, WCPFC : Western and Central Pacific Fishery Commission, et CCSBT : (Commission pour la conservation du Thon rouge du Sud) ainsi que des représentants des Secrétariats des cinq ORGP thonières, trois organisations inter-gouvernementales et quatre organisations non-gouvernementales.

3. M. Miyahara a également rappelé aux participants que l'objectif de la présente réunion visait à formuler des recommandations visant à harmoniser des protocoles, à identifier des normes minimum et encourager de meilleures pratiques, mais que ces recommandations ne pouvaient pas être considérées contraignantes ou obligatoires.

2. Désignation du Président et du Rapporteur

4. M. Masanori Miyahara (Agence des pêches du Japon) a été élu Président de la réunion. Sur sa recommandation, Mme Shannon Cass-Calay (Etats-Unis) et Mme Holly Koelher (Etats-Unis) ont été désignées aux fonctions de co-rapporteurs.

3. Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour figure à l'**Appendice 1** et la Liste des participants se trouve à l'**Appendice 2**.

4. Examen des mesures relatives au VMS, aux programmes d'observateurs, au transbordement et au suivi des captures depuis les navires de capture jusqu'aux marchés, ayant été adoptées par les ORGP thonières.

6. M. Miyahara a présenté un examen des mesures mises en œuvre par les cinq ORGP thonières, notamment le Système de surveillance des navires (VMS), les programmes régionaux et nationaux d'observateurs, les procédures de transbordement et le suivi des captures. Les procédures des cinq ORGP thonières ont été récapitulées, comparées et discutées. Etant donné que cette présentation visait à présenter les questions qui allaient être débattues pendant la réunion, les participants ont été invités à reporter les discussions jusqu'à l'examen détaillé de chaque thème.

5. Systèmes de suivi des navires

7. M. Driss Meski (Secrétaire exécutif de l'ICCAT) a décrit le système VMS utilisé par l'ICCAT. Ce système est également décrit dans le document **TRFMO2-W2_003/2010**. Le VMS de l'ICCAT a été établi par l'adoption de trois recommandations principales [Rec. 03-14], [Rec. 06-05] et [Rec. 07-08]. Conformément à ces mesures, chaque Partie contractante, Partie, Entité ou Entité de pêche non-contractante coopérante (CPC) doit utiliser un VMS pour tous les navires de pêche commerciaux dépassant 24 mètres de longueur, au 1^{er} novembre 2005. En outre, à partir du 1^{er} janvier 2010, cette mesure s'applique aussi aux navires de plus de 15

mètres pêchant du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée. Chaque CPC doit également établir et gérer des centres chargés d'effectuer le suivi des activités de pêche des navires sous son pavillon.

8. M. Alberto Parrilla (Secrétariat ICCAT) a présenté une description des composantes et des logiciels du VMS de l'ICCAT centralisé pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée. Le VMS de l'ICCAT est un système électronique qui transmet l'emplacement géographique des navires par le biais des satellites. L'information est envoyée aux centres de suivi des pêcheries qui doivent traiter les données et garantir un format standard avant leur transmission à l'ICCAT. L'ICCAT veille à la confidentialité des données à l'aide de protocoles sécurisés (FTPS, HTTPS) et de certificats numériques. Le VMS de l'ICCAT utilise une interface utilisateur graphique (THEMIS) pour afficher les informations géographiques détaillées et les statistiques descriptives (p.ex. emplacements des navires, alertes définies par l'utilisateur, rapport du navire de pêche par mois). Cette information est utile pour contrôler l'activité de pêche et pourrait également servir à la biologie halieutique et à l'évaluation des stocks, compte tenu de certaines exigences de confidentialité. L'inconvénient du VMS de l'ICCAT est qu'il dépend des données reçues des CPC. C'est pourquoi les CPC sont encouragées à soumettre des informations validées et complètes pour tous les navires immatriculés.

9. Le groupe a généralement appuyé l'emploi de programmes VMS centralisés. Toutefois, les participants ont fait remarquer que les informations recueillies par le VMS ne sont pas seulement utiles pour le suivi du comportement de pêche et des objectifs scientifiques, mais qu'elles sont également utilisées pour le suivi de l'application des mesures de conservation et de gestion adoptées (p.ex. contrôles de l'effort et fermetures spatio-temporelles) et pour l'appui aux programmes d'inspection en mer et au port. Le groupe a, en outre, reconnu l'utilité des données de VMS dans le cadre de la mise en œuvre du CDS et pour combattre la pêche IUU.

10. Certains participants ont fait part de leur inquiétude en ce qui concerne les coûts élevés des systèmes VMS centralisés, notamment pour les nations en développement. Le groupe a également envisagé l'intégration des systèmes VMS régionaux et nationaux, et la communication entre les ORGP afin de mettre en commun les programmes et pratiques couronnés de succès. Le groupe a constaté l'utilité des analyses de coûts/bénéfices afin de s'assurer que les systèmes VMS soient développés et maintenus de façon rentable. Des préoccupations ont été exprimées à propos des exigences de confidentialité et quelques participants ont manifesté des réticences à partager des informations entre les ORGP pour ce motif.

11. Afin de maximiser l'utilité des données VMS parmi les ORGP, le groupe a discuté de l'identification d'objectifs clairement définis pour les programmes, la standardisation de protocoles incluant le format, le contenu et la fréquence des messages VMS, ainsi que de l'élaboration de procédures de mise en commun des données. Plusieurs participants ont également souligné qu'il ne devrait pas y avoir de lacunes dans la couverture géographique des programmes VMS régionaux, et que toutes les tailles et classes de navires pertinentes devraient être couvertes par ces programmes. Quelques participants ont constaté que la fréquence de transmission peut varier d'une pêcherie à l'autre, la transmission en temps réel de cette information est importante pour soutenir les programmes d'inspection.

12. Finalement, le groupe a débattu de certains points faibles des programmes VMS centralisés existants. Il a notamment évoqué les coûts élevés et le fait que le système dépendait de la transmission, par les CPC, de données complètes et exactes. Le groupe a fait observer que le comportement de pêche n'est pas bien décrit si l'on utilise uniquement l'emplacement des navires, et qu'il serait utile de disposer des informations supplémentaires des observateurs.

6. Contrôles des transbordements et programmes d'observateurs pour les transbordements

13. M. Brian Hallman (Directeur adjoint de l'IATTC) a présenté un résumé du programme d'observateurs pour les transbordements de l'IATTC. Lancé le 1^{er} janvier 2009, ce programme a été établi en vertu de deux résolutions (C-06-04 et C-08-02). Ce programme comporte les caractéristiques suivantes : Il ne s'applique qu'aux palangriers ; il ne s'applique pas aux thons vivants transférés dans une ferme ; il établit un registre de navires de charge autorisés ; il exige que tous les navires soient équipés d'un VMS ; les navires n'ont pas le droit de réaliser des transbordements dans l'océan Pacifique oriental sans observateur à bord, sauf en cas de force majeure ; il exige que les documents de transbordement soient copiés à l'IATTC, aux autorités compétentes de la CPC et de l'Etat du pavillon où le déchargement final aura lieu. Les coûts sont assumés par les Gouvernements de l'Etat du pavillon des navires participant au programme.

14. Les observateurs des transbordements de l'IATTC sont tenus d'observer les prises pendant le transbordement afin de s'assurer que les quantités coïncident avec les prises déclarées dans les documents de transbordement. En outre, les observateurs sont embarqués à bord des navires de pêche afin de confirmer la licence du navire, garantir le fonctionnement de l'équipement VMS, examiner le livre de bord, vérifier la documentation et évaluer l'application. Les infractions à la pêche sont consignées dans le rapport de l'observateur et signalé au capitaine du navire de charge. Le programme est opéré par un prestataire d'une ONG (MRAG) à un coût d'environ 650.000 US\$ par an.

15. M. Gérard Domingue (Secrétariat de la CTOI) a présenté le programme de transbordement de la CTOI. Le programme est en place depuis 2009 et la mise en œuvre des programmes est régie par la Résolution 08/02 de la CTOI. Le programme procède au suivi des transbordements réalisés par les senneurs et palangriers autorisés à opérer dans la zone de la CTOI. En vertu du programme, tout le transbordement des thonidés et des espèces apparentées doit avoir lieu au port, à l'exception des grands palangriers thoniers (LSTLV) qui transbordent traditionnellement en mer.

16. En vertu des réglementations de la CTOI, si un navire veut effectuer un transbordement au port, il doit le communiquer 48 heures à l'avance et fournir des informations détaillées sur le navire, le navire de charge, le lieu du transbordement, ainsi que des renseignements sur la zone de pêche. Les navires de charge doivent soumettre une déclaration de transbordement de la CTOI au Secrétariat de la CTOI et à l'Etat du pavillon du LSTV au moins 24 heures après la fin du transbordement, et ils doivent soumettre les documents de transbordement pertinents aux Etats du port et les Etats du débarquement au moins 48 heures avant les débarquements. Les Etats du port et du débarquement doivent vérifier l'exactitude des informations reçues et coopérer avec les navires de pêche afin de garantir la cohérence entre les débarquements et la prise déclarée.

17. L'observation des transbordements en mer dans la zone de la CTOI est confiée à un consortium. Le prestataire est chargé de la sélection, de la formation, de l'équipement, de l'assurance et du déploiement des observateurs, du développement et maintien de la base de données des observateurs et de la soumission des rapports au Secrétariat de la CTOI. Le Secrétariat retient l'autorité d'accréditer les observateurs et d'approuver les déploiements. Les observateurs en mer inspectent le VMS et les livres de bord des navires, consignent les données sur les transbordements (p.ex. prise, signalement d'infractions), et soumet régulièrement des rapports au prestataire. Le programme est financé par ses participants à un coût d'environ €970.000 par an.

18. Le Secrétariat de l'ICCAT (M. Driss Meski) a fourni une brève explication du programme de transbordement de l'ICCAT. Le programme régional d'observateurs pour les transbordements a été établi en 2006 en vertu de la Résolution [06-11]. A ce jour, environ 75 observateurs ont été déployés à bord de navires de charge. Les principales Parties contractantes y participant sont le Japon, la Corée, le Taïpei chinois, la Chine et les Philippines. L'ICCAT envoie régulièrement des rapports à toutes les parties contractantes, au SCRS et à la Commission de l'ICCAT. Un consortium est chargé de la mise en œuvre du programme dont les coûts sont assumés par les Etats du pavillon y participant. L'ICCAT recherche actuellement des formes de collaboration avec la CTOI et d'autres partenaires dans le but de réduire les coûts.

19. Le groupe a discuté des divers aspects des programmes de transbordement utilisés par les ORGP thonières. Certains participants ont fait part de leur inquiétude en ce qui concerne les coûts élevés de ces programmes, notamment pour les pays en développement. Le groupe a envisagé diverses stratégies de réduction des coûts, à savoir : Coopération entre les ORGP (p.ex. mise en commun des manuels de formation, des procédures et création d'un pool d'observateurs formés pour opérer dans diverses ORGP), et coordination des programmes régionaux et sous-régionaux existants afin d'éliminer les doubles emplois. A cet effet, il a été signalé que le programme de transbordement de la CCSBT est réalisé en collaboration avec les programmes de transbordement de la CTOI et de l'ICCAT. Plusieurs participants ont fait remarquer que les programmes qui emploient des prestataires sont onéreux et ils ont recommandé de faire appel à des observateurs formés au niveau régional.

20. Le groupe a estimé que des procédures harmonisées pourraient être établies en vue de vérifier les données sur les captures transbordées, telles que déclarées par les observateurs (p.ex. techniques vidéo, registres d'importation/exportation). Le groupe s'est également penché sur la standardisation du formulaire de déclaration, les procédures de formation des observateurs et le développement de protocoles de mise en commun des données.

21. Le groupe a reconnu, de façon générale, que les contrôles de transbordement étaient importants pour diminuer la pêche IUU. Dans le but de réduire plus avant les activités IUU, le groupe a envisagé des efforts

renforcés afin d'informer les Etats et les sociétés de pêche pertinentes des réglementations mises en place et de l'exécution continue des Etats. Quelques participants ont recommandé l'interdiction complète des transbordements en mer.

22. Certains participants ont exprimé le besoin d'évaluer l'impact des programmes d'observateurs pour les transbordements sur le rôle essentiel des ORGP dans la lutte contre la pêche IUU. D'autres participants ont indiqué que cette évaluation est menée systématiquement au sein des ORGP et ont estimé que le programme est efficace pour combattre la pêche IUU.

7. Autres programmes régionaux d'observateurs

23. M. Peter Flewwelling (Directeur en charge de l'application, WCPFC) a présenté un résumé du programme régional d'observateurs de la WCPFC. Ce programme est guidé par les normes décrites dans deux documents : la Convention et les Mesures de conservation et de gestion. Le programme couvre les navires autorisés à pêcher dans la zone de la Convention comprenant les navires qui pêchent exclusivement en haute mer, ceux qui pêchent en haute mer et dans les eaux relevant de la juridiction d'un ou de plusieurs États côtiers, et ceux qui pêchent sous la juridiction nationale de deux États côtiers ou plus. Le but de ce programme est de recueillir des données vérifiées de capture aussi bien que des données supplémentaires liées à la pêche (information liée à l'application comprise), et de recueillir des données scientifiques. Par conséquent, les observateurs de la WCPFC rassemblent des données de capture et d'autres données scientifiques, assurent le suivi de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission, et informent de leurs résultats. Actuellement, la couverture est de 100 % pour les senneurs et devrait atteindre 5 % en ce qui concerne les grands palangriers en 2012. Afin de réduire le coût et d'éviter la duplication, le programme d'observateurs est coordonné avec les programmes régionaux et sous-régionaux existants. Des procédures standardisées aux fins de la formation des observateurs sont en place. Des programmes d'observateurs nationaux font actuellement l'objet d'un audit afin d'obtenir la certification les alignant sur les normes régionales d'ici à 2012.

24. Pendant la discussion générale en la matière, le groupe a noté un chevauchement avec plusieurs des éléments discutés au titre du point 6. Quelques participants ont notamment remarqué que les programmes d'observateurs étaient coûteux.

25. Le groupe a également débattu du rôle des observateurs. Le groupe a fait remarquer que l'objectif des programmes d'observateurs peut varier entre les ORGP. Quelques participants ont exprimé que deux fonctions (la science et l'application) devraient être maintenues séparément. Cependant, d'autres participants ont souligné que quelques programmes régionaux d'observateurs existants au sein des ORGP présentent les deux fonctions et les données collectées par des observateurs sont utilisées à des fins scientifiques, d'application et de suivi. Quelques participants ont souligné que le rôle d'un observateur consiste à déclarer et non pas à agir en qualité de fonctionnaire chargé de l'exécution ou d'inspecteur à bord du navire. En revanche, l'Etat du pavillon est chargé de réagir face aux infractions et d'assurer l'exécution des réglementations de gestion.

26. Le groupe a également débattu du niveau minimum acceptable de couverture des programmes d'observateurs. Les participants ont réitéré que cela dépendra des objectifs du programme, tel que décidé par les ORGP. Il a été fait remarquer qu'une couverture d'observation de 5 % pourrait convenir. Cependant, il a été noté que les programmes qui assurent le suivi de l'application pourraient nécessiter des niveaux de couverture plus élevés.

8 Suivi des captures depuis les navires de capture jusqu'aux marchés

27. M. Driss Meski (Secrétaire exécutif de l'ICCAT) et Mme Carmen Ochoa (Secrétariat de l'ICCAT) ont présenté un résumé du Programme de Documentation des captures (CDS) utilisé par l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique (BFT). L'objectif de ce programme est de suivre la trace des poissons depuis la capture jusqu'au marché et d'identifier l'origine du thon rouge de l'Atlantique débarqué aux ports, envoyé aux fermes ou mis à mort dans les fermes. Le document de capture requis (BCD) ou le certificat de réexportation (BFTRC) contient un numéro d'identification unique qui contient le code de pays, l'année et un identificateur unique. Les autres informations requises comprennent : le numéro du navire, le nom du navire, la date, le nombre de poissons débarqués, le poids total débarqué, le lieu de pêche. Selon le cas, le point d'exportation, le point d'importation, les identificateurs de ferme, et les informations de mise à mort des fermes sont également requis. Quelques préoccupations ont également été exposées dans le cadre de la présentation. Le CDS de l'ICCAT est un système fonctionnant sur support papier, et un point faible important consiste en la lisibilité des documents.

Beaucoup de documents illisibles et/ou incomplets sont reçus, ce qui diminue la qualité des données et l'efficacité du CDS. En outre, quelques documents sont reçus avec beaucoup de retard, notamment ceux des envois séparés.

28. M. Robert Kennedy (Secrétaire exécutif de la CCSBT) a présenté le CDS utilisé par la CCSBT. Ce système vise à fournir un document précis et opportun des captures de thon rouge du Sud (SBT), et fournit un document de suivi des produits légitimes depuis la capture jusqu'au premier point de vente. Le système permettrait de rendre compte de 95 % du taux de mortalité par pêche des thons rouges du Sud. Il s'agit d'un nouveau programme qui a commencé le 1er janvier 2010, et qui est toujours actuellement en développement. La mise en œuvre et l'exécution du programme seront examinées en octobre 2010. Le programme CDS de la CCSBT requiert le marquage obligatoire de tous les thons rouges complets du Sud et la documentation obligatoire pour les transferts de thon rouge du Sud dans et entre les fermes, et pour les transbordements, les débarquements nationaux, les exportations, les importations et les réexportations. Des exceptions existent pour les pêcheries récréatives autant que la vente soit interdite. Les formulaires de CDS contiennent des informations incluant : nom et l'identification du navire ou de la ferme, le nombre, le poids et l'état de traitement du thon rouge de l'Atlantique et les détails du transfert.

29. Le groupe a discuté des programmes CDS de la CCSBT et de l'ICCAT de manière générale, et a noté qu'il y existait quelques différences en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des deux programmes. Le groupe a également abordé les différences entre les CDS de l'ICCAT et de la CCSBT et l'utilisation des marques et des formulaires par rapport à la seule utilisation des marques. Il a été signalé que, dans le cadre du CDS de l'ICCAT, il est facultatif de soumettre au Secrétariat des documents validés pour les poissons marqués.

30. On a expliqué que le CDS de l'ICCAT ne contenait aucune exception en ce qui concerne la validation de la documentation, que mais les marques ont été considérées comme une forme équivalente de validation de capture par l'ICCAT de sorte que la partie du formulaire ne devait pas être remplie si le produit était marqué.

31. Plusieurs participants originaires d'États en développement ont fait part de quelques difficultés concernant la mise en œuvre du CDS existant, notamment en ce qui concerne la validation des formulaires. Quelques participants ont également indiqué que pour qu'un CDS soit efficace, la coopération avec les États du port et les États côtiers est fondamentale. Il a été de nouveau souligné que l'aide au renforcement des capacités devrait être fournie aux États côtiers en développement pour les aider à mettre en œuvre les CDS.

32. Plusieurs participants ont souligné qu'il incombe aux États côtiers d'assurer le suivi des captures dans leur ZEE et que cette responsabilité doit être reflétée dans le nouveau CDS ou le CDS élargi. Plusieurs de ces participants ont également souligné que par conséquent, il était difficile d'appliquer les exigences de validation de l'État du pavillon relevant de la Réglementation 2010 de l'Union européenne sur les activités IUU et, selon eux, cela semble créer une entrave technique injuste au commerce.

Élargissement des Systèmes de documentation des captures au sein des ORGP thonnières

33. La délégation du Japon a présenté le document de travail **TRFMO2-W2-006/2010** qui proposait que les systèmes de documentation des captures (CDS) doivent être élargis aux espèces de thonidés autres que le thon rouge du Sud, le thon rouge de l'Atlantique et aux requins, tout en observant que de cette manière plusieurs cas spéciaux (c.-à-d., les poissons pêchés par des senneurs, les produits provenant des pêcheries artisanales et les produits frais et réfrigérés) nécessiteront des considérations et des procédures spécifiques. Le document de travail a également mis l'accent sur la nécessité de fournir une aide aux pays en développement et de mettre en œuvre un CDS élargi d'une façon transitoire ou échelonnée afin d'assurer un délai suffisant pour que tous les États préparent la mise en œuvre.

34. Les participants étaient d'accord avec le principe d'élargissement du CDS à d'autres pêcheries de thonidés et de requins. Il a également été souligné que si un CDS élargi était conçu, il devrait avoir recours aux technologies modernes, comme des systèmes électroniques et des marques, ou utiliser un seul formulaire, de manière à ce que le CDS élargi puisse être mis en œuvre de manière efficace et effective. Plusieurs opinions ont été manifestées sur les espèces à inclure dans le CDS élargi. Quelques participants ont déclaré que l'élargissement devrait être fondé sur la situation du stock et que la priorité devrait être donnée avant tout à la couverture des stocks surexploités et décimés et que le CDS devrait ensuite être élargi aux autres espèces sur une base graduelle.

35. La plupart des participants ont souligné la nécessité du renforcement des capacités afin d'assister les pays en développement à mettre en œuvre les CDS existants ainsi que tout CDS élargi.

36. Quelques participants ont également observé que quelques États avaient adopté des systèmes CDS de manière unilatérale et ont déclaré que les CDS des ORGP devraient remplacer ces systèmes unilatéraux.

37. Un participant a observé qu'un débat supplémentaire était nécessaire afin de savoir si les marques peuvent remplacer la validation des formulaires dans la mise en œuvre d'un CDS. D'après eux, le concept de la validation ne correspondait pas à la vérification et que la validation de l'État de pavillon doit inclure une coopération avec les États côtiers.

38. D'autres participants ont observé que les États côtiers peuvent également fournir des validations dans la mesure où ils sont responsables du suivi des captures dans leur ZEE et de la délivrance des permis de pêche dans leur ZEE. Ces participants ont souligné que cela devait être reconnu et ne partagent pas l'idée selon laquelle la validation des documents CDS ne puisse être réalisée que par l'État du pavillon.

39. Le groupe a abordé la question spécifique concernant la façon de traiter les produits capturés par les senneurs et les poissons frais dans un CDS élargi. Les participants ont discuté des idées présentées par le Japon dans son document de travail et ont examiné un certain nombre de questions techniques sur cette matière, telles que la faisabilité de désigner les conserveries, la façon de certifier ces conserveries, la façon de valider les formulaires, les responsabilités respectives des États côtiers et des États du pavillon, et la nécessité de les concevoir sur la base des programmes existants, y compris les programmes nationaux.

40. Plusieurs participants ont fait savoir qu'ils ne pouvaient pas se prononcer sur ces questions tant qu'ils n'avaient pas examiné la mise en œuvre des programmes CDS existants. En règle générale, les participants ont convenu que ces questions devaient être discutées plus en profondeur au sein des ORGP thonières, qui devraient être encouragées à le faire, et à présenter un rapport à la réunion de Kobe III sur leur examen de ces questions.

41. Le groupe a constaté la nécessité d'élargir le CDS aux produits frais/réfrigérés et il a reconnu que l'utilisation des marques serait le seul moyen de couvrir ce type de produit dans un CDS élargi.

42. Le groupe s'est demandé s'il conviendrait d'inclure les prises artisanales dans un CDS élargi. En général, les participants ont approuvé la couverture des prises artisanales qui sont exportées dans un CDS élargi, remarquant toutefois que, ce faisant, il serait peut-être nécessaire d'élaborer un formulaire CDS simplifié afin de tenir compte des réalités des pêcheries artisanales. Tout en reconnaissant que certains États avaient signalé des difficultés avec l'emploi du formulaire de l'UE pour les prises artisanales, le groupe a suggéré que le formulaire de l'UE pourrait servir d'exemple utile pour les ORGP (cf. **Appendice 3**).

43. Le groupe a également débattu de la question de fournir une « période de grâce » aux fins de la mise en œuvre d'un CDS élargi. En règle générale, les participants ont décidé que cette « période de grâce » serait nécessaire pour tous les États.

9. Autres questions

Mesures du ressort de l'Etat du port

44. Le Groupe a estimé que les ORGP qui ne l'ont pas encore fait devraient adopter des mesures de contrôle du ressort de l'Etat du port qui soient conformes à l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'Etat du port récemment adoptées, et qui tiennent compte des circonstances spécifiques à la région de chaque ORGP, y compris les mesures nationales existantes, en vue de renforcer les efforts visant à combattre la pêche IUU et à promouvoir la durabilité à long terme des pêcheries.

10 Adoption du rapport et clôture

45. Le rapport et les recommandations formulées par l'Atelier (cf. **Appendice 4**) ont été adoptés et la réunion a été levée à 11h45 le 5 juin 2010.

11. Clôture

46. Le groupe a remercié l'Union européenne et le Gouvernement du Japon pour avoir accueilli la réunion et fourni leur précieux appui. Les participants ont également remercié M. Miyahara pour avoir si habilement présidé la réunion, ainsi que le Secrétariat de l'ICCAT, les co-rapporteurs et les interprètes pour leur intense travail pendant l'atelier.

Appendice 1

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Désignation du Président et du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Examen des mesures relatives au VMS, aux programmes d'observateurs, au transbordement et au suivi.
5. VMS
 - Exigences actuelles en matière de VMS de chaque ORGP (en ce qui concerne le système, le contenu, la fréquence, le format des messages VMS, etc.)
 - Directives des centres VMS centralisés des Secrétariats des ORGP
6. Contrôle des transbordements
 - Normes minimales ou meilleures pratiques applicables au contrôle des transbordements au port et en mer
7. Programmes d'observateurs
 - Normes minimales ou meilleures pratiques applicables aux programmes régionaux d'observateurs
 - Niveaux minimum de couverture d'observateurs pour les différents types d'engin de pêche.
8. Suivi des captures depuis les navires de capture jusqu'aux marchés
 - Ampliation des programmes de documents statistiques existants sur le thon obèse afin de couvrir les produits frais et les produits destinés aux conserveries.
 - Normes minimales ou meilleures pratiques applicables aux programmes de documentation des captures.
9. Autres questions
 - Mesures du ressort de l'État du port
10. Adoption du rapport de la réunion
11. Clôture

Appendice 2

Liste des participants

MEMBRES ET NON-MEMBRES COOPÉRANTS

AUSTRALIE

Murphy, Paul

Australian Fisheries Management Authority, Northbourne Avenue Civic, ACT 2600

E-Mail: paul.murphy@afma.gov.au

Veitch, Simon

Department of Agriculture, GPO Box 858, 2601 Canberra ; E-Mail: simon.veitch@daff.gov.au

BRESIL

Hazin, Fabio H. V.

Commission Chairman, Universidade Federal Rural de Pernambuco-UFRPE/Departamento de Pesca e Aqüicultura-DEPAq, Rua Desembargador Célio de Castro Montenegro, 32-Apto 1702, Monteiro Recife Pernambuco; Tel: +55 81 3320 6500, Fax: +55 81 3320 6512, E-Mail: fabio.hazin@depaq.ufrpe.br; fhvhazin@terra.com.br

Zagaglia, Cláudia

Ministério da Pesca e Aquicultura, Esplanada dos Ministerios, Bloco "D" Sala 238, Brasilia

Tel: +55 61 3218 3726, Fax: +55 61 3218 3886, E-Mail: kkzagaglia@hotmail.com

CANADA

Scattolon, Faith

Regional Director-General, Maritimes Region, Department of Fisheries & Oceans, 176 Portland Street, Dartmouth, Nova Scotia B2Y 1J3 ; Tel: +1 902 426 2581, Fax: +1 902 426 5034, E-Mail: scattolonf@dfo-mpo.gc.ca

Jones, Robert

200 Kent, St, Ottawa, Ontario K1A 0G8

Tel: +1 613 990 9387 Fax: +1 613 9935995, E-Mail: robert.jones@dfo-mpo.gc.ca

MacLean, Allan

Director, Conservation & Protection, Fisheries & Oceans Maritimes Region, P.O. Box 1035, 176 Portland St., Dartmouth Nova Scotia B2Y 4T3 ; Tel: +1 902 426 2392, Fax: +1 902 426 8003, E-Mail: allan.maclean@dfo-mpo.gc.ca

Polo Napier, Brent

200 Kent Street, 13-W131, Ottawa, Ontario K1V 1WH ; Tel: +1 613 822 6448, Fax: E-Mail: napierb@dfo-mpo.gc.ca

Sullivan, Loyola

Ambassador for Fisheries Conservation, Foreign Affairs and International Trade Canada, 354 Water Street, Suite 210, St.John's, Newfoundland and Labrador A1C 5W8

Tel: +1 709 772 8177, Fax: +1 709 772 8178, E-Mail: loyola.sullivan@international.gc.ca

CÔTE D'IVOIRE

Kesse Gbéta, Paul-Hervé

Coordonnateur du Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques, Ministère Production Animale et Ressources Halieutiques, 01 B.P. 5521, Abidjan

Tel: +225 21 25 28 83//225 07930344, Fax: +225 21 350 409, E-Mail: paul_kesse@yahoo.com

EQUATEUR

Benincasa Azúa, Luigi Antonio

Asociación de Atuneros del Ecuador (ATUNEC), Autoridad Portuaria de Manta Muelle Marginal #1, 1305186 Manta

Tel: +593 5 262 6269, Fax: +593 5 262 6467, E-Mail: luigibenincasa@gmail.com;info@atunec.com.ec

Idrovo Andrade, Iván

Camara Ecuatoriana de Industriales y Procesadores Atuneros-CEIPA, Av. 2da, Edif. Banco del Pichincha Piso 9, Of. 903, Manta ; Tel: +593 5 2620584, Fax: E-Mail: ceipa@aiaisat.net

Maldonado Sabando, Monica

Camara Ecuatoriana de Industriales y Procesadores Atuneros- CEIPA, Av. 2 Edificio Banco del Pichincah, piso 9 ofic.903, Manta ; Tel: +593 5 2620584, Fax: E-Mail: ceipa@aiaisat.net

Trujillo Bejarano, Rafael

Director Ejecutivo, Cámara Nacional de Pesquerías, Avda.9 de Octubre 424, Edif. Gran Pasaje, Piso 8, Of. 802, Guayaquil

Tel: +593 4 230 6142, Fax: +593 4 256 6346, E-Mail: direjec@camaradepesqueria.com;rtrujillo@gmail.com

EGYPTE

El-Haweet, Alaa Eldin Ahmed

National Institute of Oceanography and Fisheries, 4, El Tayaran Street, Nasr City District, Cairo

Tel: +2 010 663 3546, E-Mail: gafrd.egypt@gmail.com; el-haweet@yahoo.com

ESPAGNE

de la Figuera Morales, Ramón

Jefe de Sección en la subdirección General de Acuerdos y Organizaciones Regionales de Pesca, Secretaría del Mar, c/ Velázquez, 144, 28006 Madrid

Tel: +34 91 347 5940, Fax: +34 91 347 6049, E-Mail: rdelafiguera@mapya.es

UNION EUROPÉENNE

Grimaud, Vincent

Head of Unit International Affairs, Law of the Sea and Regional Fisheries Organisations, European Union, European Commission, Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries, Rue Joseph II, 99; 03/82, 1049 Brussels, Belgium

Tel: +322 296 3320, Fax:+322 295 5700, E-Mail: vincent.grimaud@ec.europa.eu

Duarte de Sousa, Eduarda

Principal Administrator, European Union DG Maritime Affairs and Fisheries, Rue Joseph II, 99;03/78, 1049 Brussels, Belgium ; Tel: +322 296 2902, Fax: +322 295 5700, E-Mail: eduarda.duarte-de-sousa@ec.europa.eu

Ariz Tellería, Javier

Ministerio de Ciencia e Innovación, Instituto Español de Oceanografía, C.O. de Canarias, Apartado 1373, 38080 Santa Cruz de Tenerife Islas Canarias, Spain; Tel: +34 922 549 400, Fax: +34 922 549 554, E-Mail: javier.ariz@ca.ieo.es

Arrhenius, Fredrik

Department of Research and Development, Swedish Board of Fisheries, Box 423, SE-401 26 Göteborg, Sweden
Tel: +46 31 743 0458, Fax: +46 31 743 0444, E-Mail: fredrik.arrhenius@fiskeriverket.se

Balzan, Gilbert

Fisheries Control Directorate, Barriera Waarf, Valletta, Malta
Tel: +356 7944 3440, Fax: +356 2203 1221, E-Mail: gilbert.balzan@gov.mt

Bours, Héléne

Coalition for Fair Fisheries Arrangements - CFFA, 15, Route d'Amonines, B-6987 Rendeux, Belgium
Tel: +32 8447 7177, E-Mail: bours.helene@scarlet.be

Carroll, Andrew

Sea Fish Conservation Division-DEFRA, Area 2D Nobel House, 17 Smith Square, London, United Kingdom
Tel: +44 207 238 3316, E-Mail: Andy.Carroll@defra.gsi.gov.uk

Conte, Fabio

Dipartimento delle Politiche Europee e Internazionali, Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali, Direzione Generale della Pesca Marittima e Acquacoltura, Viale dell'Arte 16, 00144 Rome, Italy
Tel: +39 06 5908 4915, Fax: +39 06 5908 4176, E-Mail: f.conte@politicheagricole.gov.it

Earle, Michaël

4C29 European Parliament, Rue Wiertz, 1047 Brussels, Belgium
Tel: +322 284 2849, E-Mail: michael.earle@europarl.europa.eu

Kempff, Alexandre

European Union DG Maritime Affairs and Fisheries, Policy development and Co-ordination FisheriesC policy, Rue Joseph II, 99, 1049 Brussels, Belgium
Tel: +322 296 7804, Fax: +322 296 2338, E-Mail: alexandre.kempff@ec.europa.eu

Lövin, Isabella

European Community, Rue Wiertz 60, DSP 86253, 1047 Brussels, BELGICA
Tel: , Fax: , E-Mail: isabella.lovin@europarl.europa.eu

Lykouressi, Eleftheria

European Union; DG Maritime Affairs and Fisheries, Unit B-1 International Affairs, Law of the Sea and Regional Fisheries Organization, 99, Rue Joseph II, Office 03/70, B-1049 Brussels, Belgium
Tel: +32 298 5479, Fax: +32 229 5700, E-Mail:eleftheria.lykouressi@ec.europa.eu

Navarro Cid, Juan José

Grupo Balfegó, Polígono Industrial - Edificio Balfegó, 43860 L'Ametlla de Mar Tarragona, Spain
Tel: +34 977 047700, Fax: +34 977 457 812, E-Mail: juanjo@grupbalfego.com

Rivalta, Fabio

Dipartimento delle Politiche Europee e Internazionali, Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali, Direzione Generale della Pesca Marittima e Acquacoltura, Viale dell'Arte 16, 00144 Rome, Italy
Tel: +39 06 5908 4915, Fax: +39 06 5908 4176, E-Mail: f.rivalta@politicheagricole.it

Romeva i Rueda, Raül

European Community, Rue Wiertz 60, DSP 86253, 1047 Brussels, Belgium
Tel: +322 2845645, E-Mail: raul.romeva@europarl.europa.eu

Spezzani, Aronne

Administrateur principal, Union européenne DG MARE, Rue Joseph II, 99, 1049 Brussels, Belgium
Tel: +322 295 9629, Fax: +322 296 3985, E-Mail: aronne.spezzani@ec.europa.eu

FRANCE

Lemeunier, Jonathan

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, 3, Place de Fontenoy, 75017 Paris ; Tel: +33 1 4955 4390, Fax: +33 1 4955 8200, E-Mail: jonathan.lemeunier@agriculture.gouv.fr

GHANA

Quaatay, Samuel Nii K.

Director of Fisheries, Directorate of Fisheries, Ministry of Food and Agriculture, Ministry of Fisheries, P.O. Box GP 630, Accra ; Tel: +233 20 8163412, Fax: +233 22 208 048, E-Mail: samquaatay@yahoo.com

GUINEE (RÉP.)

Sylla, Ibrahima Sory

Directeur National de la Pêche Maritime, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Av. De la République - Commune de Kaloum -B.P. 307, Conakry ; Tel: +224 30415228; 224 60260734; 224 64 38 39 24, Fax: +224 30 451926, E-Mail: isorel2005@gmail.com; youssouf@hotmmail.com

JAPON

Miyahara, Masanori

Councillor, Resources Management Department, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907

Tel: +81 3 3591 2045, Fax: +81 3 3502 0571, E-Mail:masanori_miyahara1@nm.maff.go.jp

Ota, Shingo

Senior Fisheries Negotiator, International Affairs Division, Resources Management Department, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907

Tel: +81 3 3591 1086, Fax: +81 3 3502 0571, E-Mail: shingo_oota@nm.maff.go.jp

Fukuda, Takumi

Deputy Director, Fisheries Agency of Japan, Far Seas Fisheries Division Resources Management Department, 1-2-1 Kasumigaseki, Tokyo Chiyoda-Ku

Tel: +81 3 3502 2443, Fax: +81 3 3591 5824, E-Mail: takumi_fukuda@nm.maff.go.jp

Fukui, Shingo

Assistant Director, Far Seas Fisheries Division, Resources Management Department, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907

Tel: +81 3 3502 8204, Fax: +81 3 3595 7332, E-Mail: shingo_fukui@nm.maff.go.jp

Hazama, Kazushige

1-3-1, Uchikanda, Chiyoda-ku, Tokyo ; E-Mail: hazama@kinkatsukyo.or.jp

Hosokawa, Akiyoshi

c/c OFCF, 9-13 Akasaka 1, Minato-Ku, Tokyo ; Tel: +81 3 3585 5383, Fax: +81 3 35 82 4539

Koya, Takashi

Fisheries Agency of Japan, Far Seas Fisheries Division Resources Management Department, 1-2-1 Kasumigaseki, Tokyo Chiyoda-Ku 100-8907 ; Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3502 0571, E-Mail: takashi_koya@nm.maff.go.jp

Kuwahara, Satoshi

Assistant Director, International Affairs Division, Resources Management Department, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907

Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3502 0571, E-Mail: satoshi_kuwahara@nm.maff.go.jp

Maruyama, Yasushi

Fisheries Agency, Government of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907

Tel: +81-3-3502-8460, Fax: +81-3-3502-0571, E-Mail: yasushi_maruyama@nm.maff.go.jp

Masuko, Hisao

Director, International Division, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Coi Eitai Bld. Eitai Koto-Ku, Tokyo 135-0034 ; Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: gyojyo@japantuna.or.jp

Miyabe, Naozumi

Research Coordinator for Oceanography and Stocks, National Research Institute of Far Seas Fisheries, Fisheries Research Agency of Japan, 7-1, 5 chome, Orido Shimizu-ku, Shizuoka-Shi 424-8633

Tel: +81 543 366 032, Fax: +81 543 359 642, E-Mail: miyabe@fra.affrc.go.jp

Nakano, Hideki

National Research Institute of Far Seas Fisheries, 5-7-1 Orido, Shimizu-Ku, Shizuoka- City, Shizuoka 424-8633

Tel: +81 54 336 6000, Fax: +81 54 335 9642, E-Mail: hnakano@affrc.go.jp

KENYA

Ntheketha, Nicholas Mwanza

Provincial director for Marine and Coastal Affairs, Fisheries Department, Ministry of Fisheries Development, Museum Hill,
P.O. box 58187, 00200 Nairobi
Tel: +254 7336 85366, Fax: +05 1221 7051, E-Mail: mwanzanick@yahoo.com

KIRIBATI

Mauan, Michael Bootii

Deputy Secretary, Ministry of Fisheries and marine, Resources Development
Tel: +686 21120, E-Mail: mbnauan@gmail.com

COREE (REP.)

Hwang, Seon-Jae

National Fisheries Research & Development Institute, Distant-water Fisheries Resources Division, 152-1 Haeon-ro, Gijang-up, Gijang-gun, 619-705 Busan ; Tel: +82 51 720 2325, Fax: +82 51 720 2337, E-Mail: sjhwang@nfrdi.go.kr

Kil-Hwan, Ahn

Fisheries Head Quarters, (Silla Bldg.) Baekjegobunno #362, Seokchon-Dong, Songpa-gu, Seoul
Tel: +822 3434 9715, Fax: +82 2 417 9360, E-Mail: khahn@sla.co.kr

Kim, Zang Geun

National Fisheries Research And Development Institute, 408-1, Sirang-Ri, Gijang-up, Busan
Tel: +82 51 720 2310, Fax: +82 51 720 2339, E-Mail: zgkim@nfrdi.go.kr

Kwon, Hyun Wook

Assistant Director for Multilateral Cooperation on International Fisheries, Ministry for Food, Agriculture, Forestry and Fisheries, Government Complex, Bldg. #2 88, Gwanmun-ro, 427-719 Gwachun-si Gyeonggi-do
Tel: +82 2 500 2414, Fax: +82 2 503 9114, E-Mail: icdmomaf@chol.com

LIBYE

Zaroug, Hussein A.

Chairman, General Authority for Marine Wealth, P.O. Box 81995, Tripoli
Tel: +218 21 334 0932, Fax: +218 21 333 0666, E-Mail: info@gam-ly.org

Abukhder, Ahmed G.

Head of Department of Tech. Cooperation, General Authority for Marine Wealth, P.O. Box 81995, Tripoli
Tel: +218 21 3340932, Fax: +218 21 3330666, E-Mail: abuk53@gam-ly.org

MAROC

Benbari, Mohamed

Chef du Service des inspections et contrôles des navires de Pêche, DPMA
Tel: +23768 821012 5, Fax: +212 5 3768 8245, E-Mail: benbari@mpm.gov.ma

ÎLES MARSHALL

De Brum, Doreen

P.O. BOX 860, Majuro ; Tel: +692 625 8262, Fax: +692 625 5777, E-Mail: ddebrum@mimra.com

MAURITANIE

Soueilem, Mohamed M'Bareck Ould

Directeur de l'Aménagement des Ressources et de l'Océanographie, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (DARO), B.P. 22, Nouadhibou ; Tel: +222 242 1068, Fax: +222 245 081, E-Mail: mbarecks@yahoo.fr

MAURICE

Mauree, Daroomalingum

Principal Fisheries Officer, Ministry of Agro-Industry, Food Production and Security, 4th Level, LICI Building, Port Louis
Tel: +230 208 8427 Fax: +230 208 1929, E-Mail: dmauree@mail.gov.mu

NICARAGUA

Guevara, Julio Cesar

INATUN, Managua/Nicaragua, Km 2, 5; Carretera Masalla, Plaza Basilea, Managua
Tel: + 507 204 4600, E-Mail: cpesca@gfextun.com;juliocgq@hotmail.com

PAKISTAN

Akhtar, Nasim

Sector Expert Fisheries, Auburn Vista, Islamabad
Tel: +092 30528 40927, Fax: +092 51 9255038, E-Mail: nasimakhtar_2000@yahoo.com

PANAMA

Rodríguez Peña, Gisela del Carmen

Dirección de Ordenación y Manejo Integral - Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá, Departamento de Seguimiento a las Medidas Técnicas de los Recursos Acuáticos, Panamá
E-Mail: gcr1965@gmail.com; grodriguez@arap.gob.pa

PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE

Pokajam, Sylvester

National Fisheries Authority, P.O. Box 2016, 121 Port Moresby
Tel: + 675 309 0444, Fax: +675 320 2061, E-Mail: spokajam@fisheries.gov.pg

Tioti, Jerome

National Fisheries Authority, P.O. Box 2016, 121 Port Moresby
Tel: + 675 309 0444, Fax: +675 320 2061, E-Mail: jtioti@fisheries.go.pg

SAO TOMÉ E PRÍNCIPE

Anibal, Olavio

Directeur General de la Pêche, Direction de la Pêche, C.P. 59, Sao Tomé
Tel: +239 2 22091, Fax: +239 222828, E-Mail: olavoanibal@hotmail.com; etybi@yahoo.fr

SENEGAL

Diadhiou, Hamet Diaw

Directeur, Ministère de l'Agriculture, Centre de Recherches Oceanographiques de Dakar Thiaroye, BP 2241, Dakar
Tel: +221 33 832 8267, Fax: +221 33 832 8262, E-Mail: hamet_diadhiou@yahoo.fr

Matar, Sambou

Directeur de la Portection et de la Surveillance des Pêches Maritimes, Ministère de l'Economie Maritime de la Pêche et des Transports Maritimes, Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches, Cité Fenêtre Mermoz - Corniche Ouest, BP 3656, Dakar ; Tel: +221 7764 12824, Fax: +221 3386 03119, E-Mail: agambile@yahoo.fr

SIERRA LEONE

Kargbo, Victor H.

Fisheries Officer, Ministry of Fisheries and Marine Resources, Jomo Kenyate Road; Brookefields Hotel Complex, Freetown ; Tel: +232 33 733 894, E-Mail: kargbovictorh@yahoo.co.uk

CHINESE TAIPEI

Chang, Shui-Kai (Eric)

National Sun Yat-Sen University, No. 70, Lien-Hai Road, 804, Kaohsiung
Tel: +886 7 525 0050, Fax: E-Mail: skchang@faculty.nsysu.edu.tw

Chuang, Hung-Hao

Overseas Fisheries Development council of the Republic of China, 19, Lane 113, Roosevelt Road, Sec 4, Taipei
Tel: +886 2 2738 1522, Fax: +886 2 2377 7820, E-Mail: mcman@ofdc.org.tw

Ho, Shih-Chieh

Secretary, Taiwan Tuna Association, 3F-2 N° 2 Yu-kang Middle 1st Road; Chien Tern District, 806 Kaohsiung
Tel: +886 7 841 9606, Fax: +886 7 831 3304, E-Mail: martin@tuna.org.tw

Lin, Ding-Rong

Senior Specialist, Fisheries Agency, Council of Agriculture, No. 2, Chao Chow St., 100 Taipei
Tel: +886 2 334 36013, Fax: +886 2 334 36128, E-Mail: dingrong@ms1.fa.gov.tw

Tsai, Chia Chang

Junior Staff, Rm.401, No.3, Yu Kang East and Road, Chien Distr., 802 Kaohsiung
Tel: +886 7 8131619, Fax: +8867 813 1621, E-Mail: jason@ttsa.org.tw

Tsai, Eric Hsin-Lin

Taiwan Tuna Purse Seiners Association, Room 401 No.3 Yu-gang East 2nd Road, Chien Chen district, 80672 Kaohsiung
Tel: +886 7 813 1619, Fax: +886 7 813 1621, E-Mail: eriktsai@gmail.com

Wu, Ming-Fen

Specialist, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, Council of Agriculture, No.7-1, Jinshan South Rd., 100 Taipei
Tel: +886 2 3343 6062, Fax: +886 2 3343 6128, E-Mail: mingfen@ms1.fa.gov.tw

TANZANIE

Nanyaro, Geoffrey Frank
Director General, Tanzania Deep Sea Fisheries Authority, ZSTC Building, Kinazini, Box 56, Dar el Salaam
Tel: +255 784 423 307, Fax: +255 24 2234548, E-Mail: gfnanyaro@yahoo.com

ROYAUME-UNI (TERRITOIRES D'OUTRE-MER)

Clarke, Shelley
Imperial college London - WCPFC, 1675 Sasama Kami; Kawane-cho, Shimada-shi, Shizuoka-Ken 428-0211
Tel: + 81 547 54 0275, Fax: + 81 0547 54 0275, E-Mail: shelley.clarke@imperial.ac.uk

Pearce, John
MRAG LTD., 18 Queen Street, London W1J 5PN ;
Tel: +44 207 255 7780 Fax: +44 207 4995388, E-Mail: j.pearce@mrag.co.uk

ETATS-UNIS

Boustany, Andre M.
Duke University, Nicholas School of the Environment, #328 LSRC/Nicholas School, Durham, North Carolina 27701
Tel: +1831 402 1364, E-Mail: andre.boustany@duke.edu

Clarke, Raymond
NMFS Pacific Island Region, NMFS Pacific Island Reg. Office, 1601 Kapiolani Blvd. Suite 1110, Honolulu, Hawaii
96814 ; Tel: 808 944 2205, Fax: 808 973.2941, E-Mail: raymond.clarke@noaa.gov; diana.schmidt@noaa.gov

Dubois, Todd C.
NOAA Fisheries Office of Law Enforcement, 8484 Georgia Ave. Suite 415, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 301 4272300, Fax: +1 301 427 2055, E-Mail: todd.dubois@noaa.gov

Engelke Ros, Megan
Enforcement Attorney, National Oceanic & Atmospheric Administration, 8484 Georgia Avenue, Suite 400, Silver Spring,
Maryland 20910 ; Tel: +1 301 427 2202, Fax: +1 301 427 2211, E-Mail: meggan.engelke-ros@noaa.gov

Hogan, David
U.S. Dept. of State, 2201 "C" Street NW, Washington DC 20520
Tel: +1 202 647 2335, Fax: +1 202 736 7350, E-Mail: hogandf@state.gov

Koehler, Holly
U.S. Dept. of State, Office of Marine Conservation Rm. 2758, 2201 "C" Street, NW, Washington, DC 20520
Tel: +1 202 647 2335, Fax: +1 202 736 7350, E-Mail: koehlerhr@state.gov

Krampe, Paul
American Tunaboat Association, 1 Tuna Lane Suite 1, San Diego California 92024
Tel: +1 619 233 6407, Fax: E-Mail: krampepaul@aol.com

Rogers, Christopher
Chief, Trade and Marine Stewardship Division, Office of International Affairs, National Marine Fisheries Service/NOAA
(F/IA), U.S. Department of Commerce, 1315 East-West Highway- Rm. 12657, Silver Spring Maryland 20910
Tel: +1 301 713 9090, Fax: +1 301 713 9106, E-Mail: christopher.rogers@noaa.gov

Thomas, Randi Parks
U.S. Commissioner for Commercial Interests, National Fisheries Institute, 7918 Jones Branch Dr. #700, McLean, Virginia
22102 ; Tel: +1 703 752 8895, Fax: +1703 752 7583, E-Mail: Rthomas@nfi.org

Walline, Megan J.
General Counsel for Fisheries, U.S. Department of Commerce, SSMC3 1315 East-West Highway, Silver Spring MD 20910
Tel: +301 713 9695, Fax: +1 301 713 0658, E-Mail: megan.walline@noaa.gov

Warner-Kramer, Deirdre
Senior Foreign Affairs Officer, Office of Marine Conservation (OES/OMC), U.S. Department of State, Rm. 2758, 2201 C
Street, NW, Washington, DC 20520-7878
Tel: +1 202 647 2883, Fax: +1 202 736 7350, E-Mail: warner-kramerdm@state.gov

VANUATU

Jimmy, Robert
Acting Director of Fisheries, Vanuatu Dept. of Fisheries, Private Mail Bag 9045, Sac Postal Prive 45, Port Vila
Tel: +678 23621, Fax: +678 23641, E-Mail: robert.jimmy@gmail.com

SECRETARIATS DES ORGP

CCSBT

Kennedy, Robert

Secrétaire exécutif, Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna - CCSBT, P.O. Box 37, ACT 2600 Deakin West, Australia ; Tel: +612 6282 8396, Fax: +612 6282 8407, E-Mail: rkennedy@ccsbt.org

IATTC

Compeán Jimenez, Guillermo

Directeur, c/o Scripps Institute of Oceanography, 8604 La Jolla Shores Drive, La Jolla, California 92037-1508, United States ; Tel: +1 858 546 7100, Fax: +1 858 546 7133, E-Mail: gcompean@iattc.org

Hallman, Brian S.

Directeur Adjoint, 8604 La Jolla Shores Drive, La Jolla, California 92037-1508, United States
Tel: +1 858 546 7100, Fax: +1 858 546 7133, E-Mail: bhallman@iattc.org

ICCAT

Meski, Driss

Secrétaire exécutif, C/ Corazón de María, 8 - 6 Planta, 28002 Madrid, Spain
Tel: + 34 91 416 5600, Fax: +34 91 415 2612, E-Mail: info@iccat.int

Ochoa de Michelena, Carmen

C/ Corazón de María, 8 - 6 Planta, 28002 Madrid, Spain
Tel: + 34 91 416 5600, Fax: +34 91 415 2612, E-Mail: info@iccat.int

Parrilla Moruno, Alberto Thais

C/ Corazón de María, 8 - 6 Planta, 28002 Madrid, Spain
Tel: + 34 91 416 5600, Fax: +34 91 415 2612, E-Mail: info@iccat.int

CTOI

Anganuzzi, Alejandro

Secrétaire, P.O. Box 1011, Fishing Port Victoria, Victoria Mahe, Republic of Seychelles
Tel: +248 22 54 94, Fax: +248 22 54 64, E-Mail: alejandro.anganuzzi@iotc.org

Kolody, Dale

P.O. Box 1011, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles ; E-Mail: dale@iotc.org

Rock Domingue, Gerard

P.O. Box 1011, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles
Tel: +248 225 494, Fax: +248 224 364, E-Mail: gerard.domingue@iotc.org

WCPFC

Flewelling, Peter

Compliance Manager, P.O. Box 2356, Kolonia Pohnpei State, 96941 Federal States of Micronesia
Tel: +691 320 1992, Fax: +691 320 1108, E-Mail: wcpfc@wcpfc.int; peter.flewelling@wcpfc.int

Soh, SungKwon

Directeur exécutif par intérim, P.O. Box 2356, Kolonia, Pohnpei State 96941, Federal States of Micronesia
Tel: +691 320 1992, Fax: +691 320 1108, E-Mail: sungkwon.soh@wcpfc.int

ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES

FAO

Majkowski, Jacek

Fishery Resources Officer, Marine Resources Service Fishery Resources Division, Via delle Terme di Caracalla, 100 Rome, Italy ; Tel: +39 06 5705 6656, Fax: +39 06 5705 3020, E-Mail: jacek.majkowski@fao.org

FFA

Manarangi-Trott, Lara

WCPFC - Coordinator and Adviser, Pacific Islands Forum Fisheries Agency (FFA), 1 FFA Road - P.O. Box 629, Honiara, Solomon Islands ; Tel: +677 21124, Fax: +677 23995, E-Mail: lara.manarangi-trott@ffa.int

SPC

Hampton, John

B. P. Box D-5, 98848 Nouméa Cédex, New Caledonia
Tel: +1 687 26 01 47, Fax: +1 687 26 38 18, E-Mail: johnH@spc.int

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

IMCS

Stinson, John

International MCS Network, Office of Law Enforcement, NOAA, Silver Spring, Maryland 20910, United States
Tel: +1 202 340 1446, Fax: E-Mail: john.stinson@imcsnet.org

ISSF

Jackson, Susan

P.O. Box 11110, McLean, Virginia 22102, United States ; Tel: +1 703 226 8101, Fax: +1 703 226 8100, E-Mail: sjackson@iss-foundation.org

Restrepo, Victor

P.O. Box 11110 McLean, Virginia 22102, United States
Tel: +34 689 563756, Fax: E-Mail: vrestrepo@iss-foundation.org

THE PEW ENVIRONMENT GROUP

Meere, Frank

58 Fidge ST., ACT 2905 Calwell, Australia
Tel: +61 2 6291 7690; 61 431 766 566, Fax: +61 2 6291 7690, E-Mail: fmeere@aapt.net.au

WWF

García Rodríguez, Raúl

WWF España, c/Gran Vía de San Francisco, 8 -Esc.D, 28005 Madrid, Spain
Tel: +34 91 354 0578, Fax: +34 91 365 6336, E-Mail: pesca@wwf.es

Tudela Casanovas, Sergi

WWF Mediterranean Programme Office Barcelona, c/ Carrer Canuda, 37 3er, 08002 Barcelona, Spain
Tel: +34 93 305 6252, Fax: +34 93 278 8030, E-Mail: studela@atw-wwf.org

Secrétariat de la réunion

Bartemeu, Rosaura - Interprète

De Andrés, Marisa – Traductrice ICCAT

De Vilar, Bianca - Teasa

Faillace, Linda- Interprète

Fiz, Jesus – Informaticien ICCAT

García Rodríguez, Felicidad – Personnel ICCAT

Hof, Michelle- Interprète

Liberas, Christine- Interprète

Linaae, Cristina- Interprète

Meunier, Isabelle- Interprète

Moreno, Juan Angel – Personnel ICCAT

Muñoz, Vanessa - Teasa

Peyre, Christine - Traductrice ICCAT

Pinet, Dorothee- Traductrice ICCAT

Seidita, Philomena - Traductrice ICCAT

Suzuki, Takaaki - JDIP

CERTIFICAT DE CAPTURE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

I) CERTIFICAT DE CAPTURE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE - Formulaire simplifié pour les produits de la pêche répondant aux exigences de l'article 6 du présent règlement				
Numéro du document			Autorité validant le certificat (nom, adresse, tél., fax)	
1. Description du produit 2.		3. Références des mesures de conservation et de gestion applicables		
Espèce		Code du produit	Poids débarqué vérifié (kg)	
4. Liste des navires ayant effectué les captures et quantités par navire (nom, numéro d'immatriculation, etc. – voir ci-joint) 5.				
6. Nom, adresse, tél. et fax de l'exportateur	Signature	Date	Cachet (tampon)	
7. Validation par l'autorité de l'État du pavillon				
Nom/titre	Signature	Date	Cachet (tampon)	
8. Informations relatives au transport (<i>voir appendice</i>)				
9. Déclaration de l'importateur				
Nom et adresse de l'importateur	Signature	Date	Cachet (tampon)	Code NC du produit
10. Contrôle à l'importation : autorité	Lieu :	Importation autorisée (*)	Importation suspendue (*)	Vérification demandée – date
Déclaration en douane (le cas échéant)	Numéro	Date		Lieu

(*) Cocher la case correspondante

II) CERTIFICAT DE RÉEXPORTATION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE			
Numéro du certificat		Date	État membre
1. Description du produit réexporté		Poids (Kg)	
Espèce		Code du produit	Ecart par rapport à la quantité totale déclarée dans le certificat de capture
2. Nom du réexportateur	Adresse	Signature	Date
3. Autorité			
Nom/titre	Signature	Date	Cachet/tampon
4. Contrôle à la réexportation			
Lieu	Réexportation autorisée (*)	Vérification demandée (*)	Numéro et date de la déclaration de réexportation

(*) Cocher la case correspondante

Appendice

Informations relatives au transport

1. Pays d'exportation	2. Signature de l'exportateur			
Port/aéroport/autre lieu de départ Nom et pavillon du navire Numéro de vol – numéro de lettre de transport aérien Nationalité et numéro d'immatriculation du camion Numéro de lettre de voiture ferroviaire Autre document de transport	Numéro du ou des conteneurs Liste en annexe	Nom	Adresse	Signature

Appendice 4

**RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER KOBE II SUR LES MESURES DE SUIVI, DE CONTROLE
ET DE SURVEILLANCE**

Les participants de l'Atelier Kobe II du MCS tenu à Barcelone (Espagne) du 3 au 5 juin 2010 recommandent ce qui suit aux ORGP thonières, et requièrent que lesdites ORGP présentent un rapport sur leurs actions à l'égard de ces recommandations à la Réunion Kobe III prévue pour 2011 :

VMS

- 1 Là où elles n'existent pas encore, établir des normes en ce qui concerne le format (*cf.* le format ICCAT ci-joint fourni en exemple), les contenus, la structure et la fréquence des messages VMS ; et
- 2 S'assurer qu'il n'existe pas de lacunes au niveau de la couverture géographique des programmes régionaux de VMS, et de l'ensemble des types et des tailles de navires pertinents participant aux programmes VMS pendant leur présence en haute mer.

Transbordement

- 1 Coopérer avec d'autres ORGP thonières afin de standardiser les formulaires de déclaration de transbordement afin de pouvoir utiliser, au maximum, le même format et inclure les mêmes champs de données requis, et afin de développer des normes minimales pour les délais dans lesquels ces déclarations seront soumises au Secrétariat des ORGP, aux États de pavillon, aux États côtiers et aux États du port
- 2 Établir que les notifications préalables doivent être soumises au Secrétariat des ORGP thonières pour ces activités de transbordement en haute mer permises par les mesures adoptées par les ORGP (par exemple, 36 heures avant l'opération de transbordement).

Observateurs

- Les ORGP sont encouragées à appuyer l'établissement de programmes régionaux d'observateurs qui pourraient être élaborés sur la base de programmes nationaux d'observateurs existants. Il incombe à chaque ORGP d'établir clairement l'objectif et la portée de l'information recueillie par son programme régional d'observateurs, et de préciser par exemple s'il sera utilisé pour venir en aide aux fonctions scientifiques ou de suivi, ou des deux, et de définir ensuite les tâches et obligations de l'observateur spécifique appropriées à cette portée et à cet objectif particuliers.
- Des aspects spécifiques des programmes d'observateurs pourraient bénéficier de l'élaboration de normes ou procédures minimum qui, si utilisées par les ORGP thonières, pourraient produire des données comparables, générées par les observateurs.
 1. Selon le cas, s'il s'avère pratique, tous les types d'engins des opérations de pêche hauturières devraient faire l'objet d'une couverture par observateurs tout en adoptant une couverture de 5% minimum en tant que niveau initial. Les taux de couverture d'observateurs devraient être évalués et pourraient être ajustés en fonction de la portée et des objectifs de chaque programme d'observateurs ou de mesures de conservation et de gestion particulières.
 2. Selon le cas, il conviendrait de développer des accords de manière à ce que les observateurs autorisés des ORGP en haute mer puissent opérer efficacement dans les différents bassins océaniques couverts par d'autres ORGP en vue d'éviter la duplication des observateurs. Ces programmes d'observateurs fourniront les données requises aux ORGP dans les zones desquelles les opérations de pêche ont lieu.
 3. Information d'échange et exemples des standards développés dans chaque programme qui devrait comprendre :
 - a. Matériel et procédures de formation ;
 - b. Matériels de référence à bord ;
 - c. Questions relatives à la santé et à la sécurité ;

- d. Droits et responsabilités des opérateurs, des capitaines, de l'équipage et des observateurs des navires;
- e. Collecte, stockage et diffusion des données, y compris, selon le cas, entre les ORGP ;
- f. Protocoles et procédures après les missions ;
- g. Formats de déclaration – notamment pour les espèces ciblées et accessoires
- h. Qualifications de base et expérience des observateurs.

Système de documentation des captures (CDS)

- 1 Etablir ou élargir l'utilisation des CDS aux pêcheries de thonidés et d'espèces apparentées et de requins qui ne sont pas actuellement couvertes par un CDS existant et auxquelles les mesures actuelles de conservation et de gestion s'appliquent, en tenant compte des caractéristiques et circonstances spécifiques de chaque ORGP.
2. Garantir la compatibilité entre les CDS nouveaux ou élargis et les schémas de certification existants déjà mis en œuvre par les Etats côtiers, du port et importateurs.
- 3 Elaborer un formulaire commun/harmonisé à utiliser dans les différentes ORGP et faire appel à des systèmes électroniques et marques visant à renforcer l'efficacité, le bon fonctionnement et l'utilité d'un CDS.
- 4 Tenir compte des poissons capturés par les pêcheries de senneurs et livrés aux usines de transformation lors de la mise en œuvre d'un CDS élargi.
- 5 Envisager un système de marquage pour les produits frais et réfrigérés afin d'améliorer la mise en œuvre du CDS nouveau ou élargi.
- 6 Elaborer un formulaire CDS simplifié qui couvrirait les prises des pêcheries artisanales qui sont exportées (cf. Appendice 3, formulaire de l'UE ci-joint qui pourrait servir d'exemple)
- 7 Fournir une assistance technique et un appui au renforcement des capacités en vue d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les CDS existants et tout CDS ayant fait l'objet d'un élargissement, et notamment veiller à ce que les fonds pour le renforcement des capacités qui existent actuellement au sein des ORGP puissent être utilisés à cette fin.

Mesures du ressort de l'Etat du port

- 1 Encourager les membres des ORGP à envisager la signature et la ratification de l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'Etat du port le plus tôt possible.
- 2 Là où elles n'existent toujours pas, le cas échéant, adopter des mesures de contrôle du ressort de l'Etat du port qui soient conformes à l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'Etat du port, et qui tiennent compte des caractéristiques et circonstances spécifiques de chaque ORGP.

Données

S'il s'avère utile d'appuyer les objectifs scientifiques et de suivi, contrôle et surveillance, coopérer avec d'autres ORGP thonières afin de développer des protocoles d'échange des données comprenant des dispositions relatives à la confidentialité des données.

Format ICCAT pour la communication de messages VMS par les navires de pêche

Contenu du message de « position »

<i>Elément de données</i>	<i>Code de champ</i>	<i>Obligatoire (M)/ Facultatif (O)</i>	<i>Remarques</i>
Début d'enregistrement	SR	M	Détail du message ; indique le début de l'enregistrement.
Adresse	AD	M	Destinataire : ICCAT.
Numéro de séquence	SQ	M ¹	Détail du message ; numéro de série du message de l'année en cours.
Type de message	TM ²	M	Détail du message ; « POS » tel que message de position devant être communiqué par VMS ou tout autre moyen par les navires dont le dispositif de suivi par satellite est défectueux.
Indicatif d'appel radio	RC	M	Détail d'immatriculation du navire ; indicatif international d'appel radio du navire.
Numéro de sortie en mer	TN	O	Détail des activités ; numéro de série de la sortie de pêche de l'année en cours.
Nom du navire	NA	O	Détail d'immatriculation du navire ; nom du navire.
Numéro de référence interne de la Partie contractante	IR	O	Détail d'immatriculation du navire ; numéro unique du navire de la Partie contractante, tel que le code du pays composé de 3 lettres de l'état de pavillon, suivi du numéro.
Numéro d'immatriculation externe	XR	O	Détail d'immatriculation du navire ; numéro du navire figurant sur le flanc du navire ou numéro de l'OMI en l'absence du numéro figurant sur le flanc du navire.
Latitude	LA	M ³	Détail des activités ; position au moment de la transmission.
Longitude	LO	M ³	Détail des activités ; position au moment de la transmission.
Latitude (décimales)	LT	M ⁴	Détail des activités ; position au moment de la transmission.
Longitude (décimales)	LG	M ⁴	Détail des activités ; position au moment de la transmission.
Date	DA	M	Détail du message ; date de transmission.
Heure	TI	M	Détail du message ; heure de transmission.
Fin de l'enregistrement	ER	M	Détail du système ; indique la fin de l'enregistrement.

¹ Facultatif en cas de message VMS.

² Le type de message devra être « ENT » pour le premier message VMS provenant de la zone de la Convention, tel que détecté par le FMC de la Partie contractante.

Le type de message devra être « EXI » pour le premier message VMS provenant de l'extérieur de la zone de la Convention, tel que détecté par le FMC de la Partie contractante, et les valeurs pour la latitude et la longitude sont, dans ce type de message, facultatives.

Le type de message devra être « MAN » pour les rapports communiqués par les navires ayant un dispositif de suivi par satellite défectueux.

³ Obligatoire pour les messages manuels.

⁴ Obligatoire pour les messages VMS.